# 

* Date : 05-09-2011
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2011733533
* Author :

Tribunal de commerce de Liège
Par jugement du 25 août 2011, le tribunal de commerce de Liège a déclaré, sur aveu, la faillite de la SPRL Restaurant Donati, B.C.E. n° 0456.819.619, dont le siège social est établi à 4020 Liège, rue Bois de Breux 264, activité : restauration à service complet.
Juge-commissaire : Mme Evelyne Faidherbe.
Curateur : Me François Minon, avocat à 4000 Liège, rue des Augustins 32.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Liège à 4000 Liège, îlot Saint-Michel, rue Joffre 12, endéans les trente jours du jugement déclaratif de faillite.
Les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli ont le moyen d'en faire la déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.
Le dépôt au greffe du premier procès-verbal de vérification des créances est fixé au 6 octobre 2011.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) A.-M. Herten.